

En 3^e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION



Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un entretien individuel d'orientation qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



2 LE TEMPS DU DIALOGUE



Connectez-vous au téléservice Orientation ou renseignez la **fiche de dialogue** remise par le collège pour exprimer vos intentions provisoires d'orientation : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de CAP.



2^e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.



3 LE TEMPS DU CHOIX



Indiquez vos choix définitifs d'orientation par le téléservice Orientation ou la fiche de dialogue. En parallèle, **précisez vos choix de formations et d'établissements** en vous connectant au téléservice Affectation après la 3^e ou en renseignant le dossier papier de demande d'affectation.



3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le téléservice Affectation ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**



L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans l'**application nationale Affelnet-lycée**, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur
prend en compte



les vœux
de la famille



le secteur
géographique

Il peut aussi
prendre
en compte



les résultats
scolaires



l'avis des chefs
d'établissements
d'origine
et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.

